

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU FRONSADAIS

ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

PROCES-VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 14 AVRIL 2026

Convocation du 3 avril 2026

Nombre de délégués en exercice : 33

Nombre de délégués présents : 33

Nombre de votants : 33

L'an deux mil vingt-six, le 14 avril à dix-sept heures, le conseil communautaire, convoqué par Madame la Présidente, s'est réuni en séance ordinaire, à la Maison Des Services Communautaires à Saint Germain de la Rivière.

Délégués titulaires Présents : Mme DARCOS, Murielle, M. BARBE Richard, Mme GREULT Valérie, M. MILLAIRE Jean-Yves, Mme COLOMBANI Estelle, M. CHIAROTTO Alain, Mme LOCHON Nathalie, M. DESTANDAU Stéphane, Mme LESCOUL Caroline, M. GOUDIN Patrick, M. TESSIER Pascal, M. BLANC Frédéric, Mme DEVAUX Géraldine, M. PENINON Pascal, M. POULAIN Nathalie, M. GALAND Jean, Mme Caroline FOUCAUD, M. Michaël CENNI, Mme Géraldine SEGOL, M. Antoine GARANTO, Mme Valérie VIGIER, M. Eric BENETEAU, M. Hervé PELLETIER, Mme MONDON Sylvie, M. MURAT Patrice, Mme BERNALEAU Brigitte, M. EQUI Bruno, M. DUBOUREAU Jean-Marc, M. MONTION Alain, M. GARBUIO Laurent, Mme MAUBERT SBILE Karine, M. VALEIX Guillaume, Mme BOULIN Sylvie

Excusés : 0

Pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Madame Nathalie POULAIN

I – Administration Générale
Rapporteur : M. Jean-Marc DUBOUREAU

1/ Installation du Conseil Communautaire pour le mandat 2026-2032

Le doyen d'âge présente chacun des délégués communautaires issu des élections municipales 2026. Pour information, la Communauté de Communes du Fronsadais qui regroupe 18 communes pour environ 18 000 habitants sera représentée en son sein par 33 délégués communautaires au lieu de 32 lors de la dernière mandature.

La répartition des élus communautaires se fait comme suit :

COMMUNES	DELEGUES
ASQUES 1 délégué	Mme DARCOS Murielle
CADILLAC EN FRONSADAIS 2 délégués	M. BARBE Richard Mme GREAULT Valérie
FRONSAC 2 délégués	M MILLAIRE Jean-Yves Mme COLOMBANI Estelle
GALGON 6 délégués	M. CHIAROTTO Alain Mme LOCHON Nathalie M. DESTANDAU Stéphane Mme LESCOUL Caroline M. GOUDIN Patrick M. TESSIER Pascal
LA LANDE DE FRONSAC 5 délégués	M. BLANC Frédéric Mme DEVAUX Géraldine M. PENINON Pascal M. POULAIN Nathalie M. GALAND Jean
LA RIVIERE 1 délégué	Mme FOUCAUD Caroline
LUGON ET L'ILE DU CARNEY 2 délégués	M. CENNI Mickaël Mme SEGOL Géraldine

MOUILLAC <i>1 délégué</i>	M. GARANTO Antoine
PERISSAC <i>2 délégués</i>	Mme VIGIER Valérie M. BENETEAU Eric
SAILLANS <i>1 délégué</i>	M. PELLETIER Hervé
SAINT AIGNAN <i>1 délégué</i>	Mme Sylvie MONDON
SAINT GENES DE FRONSAC <i>2 délégués</i>	M. MURAT Patrice Mme BERNALEAU Brigitte
SAINT GERMAIN de LA RIVIERE <i>1 délégué</i>	M. EQUI Bruno
SAINT MICHEL DE FRONSAC <i>1 délégué</i>	M. DUBOUREAU Jean-Marc
SAINT ROMAIN LA VIRVEE <i>1 délégué</i>	M. MONTION Alain
TARNES <i>1 délégué</i>	M. GARBUIO Laurent
VERAC <i>1 délégué</i>	Mme MAUBERT SBILE Karine
VILLEGOUGE <i>2 délégués</i>	M. VALEIX Guillaume Mme BOULIN Sylvie

2-1/ Nomination du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article l2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire est invité à nommer un de ses membres pour occuper les fonctions de secrétaire de séance.

Mme Nathalie POULAIN se propose pour être secrétaire de séance.

Voix pour : 33

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Nathalie POULAIN pour exercer cette fonction.

2-2/ Nomination des assesseurs

Sur la base du volontariat, il a été désigné comme assesseur :

- Madame Sylbie Boulin (commune de Villegouge)
- Monsieur Pascal Peninon (commune de La Lande de Fronsac)

3/ Adoption du Procès-Verbal du Conseil Communautaire en date du 25 février 2026

Monsieur DUBOUREAU soumet le procès-verbal du Conseil communautaire en date du 25 février 2026 à l'aval des élus communautaires.

Voix pour : 33

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés le compte-rendu du Conseil Communautaire en date du 25 février 2026.

II – Election du Président et du Bureau

M. DUBOUREAU rappelle que l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales renvoie aux dispositions du même code relatives à l'élection du maire et des adjoints pour déterminer les règles applicables à l'élection du Président et des membres du bureau de l'organe délibérant des Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre.

Conformément à l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il fait procéder à l'élection du Président de la Communauté de Communes du Fronsadais au scrutin secret à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

4 / Élection du Président :

Les candidats présentant leur candidature sont :

- M. Jean GALAND
- M. Mickaël CENNI

Monsieur GALAND explique que sa candidature est le fruit d'une expérience, d'une compétence et d'une volonté. Elle s'articule sur la forme et sur le fond. Sur la forme, il est

nécessaire de travailler dans un climat plus serein, d'écoute, de bienveillance, de respect et de communication pour travailler ensemble sans y mêler la politique politicienne ; avec un seul but, renforcer notre territoire et le faire bénéficier des infrastructures, pour le rendre à la fois plus fort, plus attractif et le faire rayonner.

Sur le fond, il y a un vrai chantier à mettre en place pour définir un vrai projet de territoire, pour préparer une feuille de route exhaustive pour chacune des compétences de la Communauté de Communes et des plans d'action pour chacune d'elles. Beaucoup de sujets sont à aborder et à valider ensemble de façon concertée et démocratique et le travail en commission aura alors toute son importance.

Quelques exemples :

- La mutualisation qui est à mettre en route après une étude de coûts et de faisabilité, elle est utile à tous. Mutualisation des matériels, du patrimoine, de la formation, du personnel.
- L'aménagement des nouveaux bureaux dans le restaurant libéré, pour que les agents et élus évoluent et travaillent dans de meilleures conditions.
- L'aménagement du territoire et son urbanisation qui devront être débattus de façon concertée.
- Le nouveau schéma directeur des voiries qui est amorcé avec notre technicien et qui doit être poursuivi.
- Le schéma directeur des mobilités douces pour développer le tourisme en rendant plus attractif notre territoire en ajoutant par exemple des aires de camping-car.
- Le plan intercommunal de sauvegarde qui reste à faire.
- Le plan climat, air, énergie dans le cadre du réchauffement climatique.
- Le plan alimentaire territorial qui peut aider à la fois nos viticulteurs en difficulté ou les jeunes à s'installer.
- La petite enfance et la jeunesse à conforter malgré une baisse démographique en proposant des nouveaux lieux d'accueil mutualisés.
- Les aînés qui sont en situation de fragilité et l'aide à la personne qui vit une crise sans précédent et qui va en s'accroissant.
- La GEMAPI et le devenir de nos digues en attente de la réponse de l'Etat. Il rappelle ici son implication sur le terrain pour assister le cabinet d'experts.
- La possibilité de réfléchir à de nouvelles compétences comme la sécurité, les équipements sportifs, les bibliothèques : permettre à la culture de rester à haut niveau dans notre territoire rural, ce qui est vraiment fondamental.
- Développer une communication interne et externe.
- Assurer une coordination entre les différentes Vice-Présidences et la vie citoyenne.
- Notre présence au niveau des différents syndicats doit constituer un atout pour le territoire. On a 5 délégués et 5 suppléants au SMICVAL pour pérenniser le ramassage en porte-à-porte. 36 délégués au SIAEPA pour faire progresser l'assainissement collectif sur notre territoire. Les délégués du PETR ont pour charge de défendre l'économie locale et nos zones de développement.
- En résumé, beaucoup de travail en perspective, de disponibilité à prévoir, de compétences à exercer pour que notre Communauté de Communes rayonne comme nous le souhaitons tous, avec un porte-parole qui la représente et qui la représente à tous les niveaux.

A la suite, Monsieur CENNI prend la parole et se présente en tant que jeune maire de Lugon-et-Ile du Carney du millésime 2020. Il précise qu'il est également colistier sénatorial de Nathalie Delattre et d'Alain Cazabonne.

Mickaël Cenni se présente ce soir à ce scrutin afin d'offrir une alternative autre et ouvrir au débat démocratique.

Cette candidature est également motivée et soutenue par bon nombre d'élus, d'administrés, de commerçants et d'artisans du territoire qui ont de nombreuses attentes, voire parfois des inquiétudes. Il est force d'apprendre du passé et la mandature écoulée ne fut pas facile, qu'elle soit municipale ou intercommunautaire. Dans un contexte inflationnaire, avec un état se désengageant de plus en plus, il faudra savoir prendre les bonnes décisions devant des attentes légitimes et de plus en plus nombreuses.

L'outil intercommunautaire est, accompagné de ses agents compétents et impliqués, le partenaire indissociable des communes avec lequel il faudra travailler de concert. Cette candidature est forgée par le souhait de remettre l'humain au cœur de cette assemblée, de l'écoute, de la transparence, de la concertation et de la sérénité. Au-delà des visions politiques, l'intérêt collectif doit être le vecteur directeur et il ajoute avoir toujours été sur cette ligne de conduite.

M. CENNI ajoute avoir démontré sur la mandature écoulée être sur les bons sujets à défendre : les digues, le SMICVAL, l'impôt intercommunautaire frappant injustement dernièrement nos commerçants et artisans.

Les résultats de l'élection du Président sont les suivants :

- M. Jean GALAND : 13 voix
- M. Mickaël CENNI : 20 voix

Monsieur CENNI Mickaël ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président, et il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur Mickaël CENNI est proclamé de droit, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Fronsadais, de l'Office de Tourisme du Fronsadais et de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

5/ Détermination du nombre de Vice-Présidents

Monsieur le Président indique qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, modifié par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 20% arrondi à l'entier supérieur de l'effectif total de l'organe délibérant.

Monsieur le Président nouvellement élu propose de rester sur la même organisation que sous l'ancienne mandature à savoir 6 Vice-Présidences.

Monsieur le Président soumet au vote cette proposition :

Voix pour : 33

Abstention : 0

Voix contre : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires décident à l'unanimité des élus communautaires présents et représentés de porter à six le nombre de Vice-Présidents.

6/ Election des Vice-Présidents et autres membres du Bureau

Le Président rappelle que les dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT renvoient aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, s'agissant de l'élection des membres du Bureau du conseil communautaire.

Toutefois, nonobstant ce renvoi et conformément à l'esprit du législateur, aucune disposition ne précise s'il y a lieu d'appliquer aux membres du Bureau les règles de l'article L. 2122-7-1 du CGCT, qui prévoit un scrutin uninominal à trois tours pour l'élection des adjoints au maire dans les communes de moins de 1 000 habitants, ou les règles de l'article L. 2122-7-2, qui prévoit un scrutin de liste dans les communes de 1 000 habitants et plus.

Il ressort de la jurisprudence que cette élection doit se faire au scrutin uninominal. Le juge administratif a également eu l'occasion de rappeler que l'élection des membres du Bureau d'un EPCI doit obligatoirement avoir lieu au scrutin secret sous peine d'annulation.

Sous la présidence de Monsieur CENNI Michaël nouvellement élu Président, le Conseil Communautaire est invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents.

Candidatures aux fonctions de Vice-Présidents

Le président invite le Conseil communautaire à procéder à l'élection du premier vice-président conformément aux dispositions prévues dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Après un appel à candidatures, 2 candidats se déclarent :

- M. Laurent GARBUIO
- M. Alain MONTION

M. Laurent GARBUIO prend la parole et énonce que beaucoup de personnes le connaissent ici. Sous l'ancienne mandature, il était vice-président aux infrastructures et à la voirie. Aujourd'hui le but est d'amener de la sérénité et du savoir. Il s'estime légitime pour candidater à cette vice-présidence.

C'est au tour de M. Alain MONTION de s'exprimer. Ce dernier annonce sa candidature pour assumer une responsabilité au sein de la communauté de communes. Il rappelle que nous traversons une période exigeante, aux enjeux nombreux et aux contraintes fortes. Fort de son expérience au service sa commune, il souhaite apporter à la Communauté de Communes sous l'autorité du président, de la sérénité, de l'objectivité, du bon sens et surtout le goût du dialogue. M. MONTION se présente pour celles et ceux qui ne le connaissent pas encore ; il a 71 ans, il est né à Saint-Romain-la-Virvée, il a une formation bancaire et a exercé pendant vingt ans dans une banque régionale, puis dans les années 90, il a repris l'exploitation viticole familiale jusqu'à la fin de sa vie professionnelle.

Son engagement public ne date pas d'hier, conseiller municipal depuis 1983 et maire depuis 1995. La gestion publique repose sur trois piliers : la rigueur, la transparence et le respect. Nos finances sont le socle de toutes nos politiques. Elles exigent vigilance, anticipation et

responsabilité. Dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, il est nécessaire d'être à la fois prudent et ambitieux.

Mais au-delà des chiffres, il y a des femmes et des hommes ; des agents engagés qui assurent chaque jour la qualité et la continuité du service public. Nous leur devons reconnaissance et considération. Si les élus lui accordent leur confiance, M. MONTION veillera à une gestion des ressources humaines équitable, respectueuse et tournée vers l'avenir. Valoriser les compétences, accompagner les évolutions, renforcer le dialogue, voilà les priorités qu'il souhaite porter. Parce qu'au fond, rien ne se fait seul et c'est ensemble qu'il souhaite construire une action publique cohérente, solidaire et efficace.

M. CENNI remercie des deux candidats et invite les élus au vote. Chaque délégué a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Résultats des votes :

- M. Laurent GARBUIO : 12 voix
- M. Alain MONTION : 21 voix

M. Alain MONTION est élu 1^{er} Vice-Président.

Le président invite le Conseil communautaire à procéder à l'élection du deuxième vice-président conformément aux dispositions prévues dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Après un appel à candidatures, 2 candidats se déclarent :

- M. Jean-Marc DUBOUREAU
- Mme Karine MAUBERT SBILE

M. DUBOUREAU prend la parole en rappelant son engagement dans la commission Infrastructures-voirie pendant six ans ; sous l'ancienne mandature, il a œuvré pour des visites dans les bâtiments communautaires. Pour les voiries, il souhaite effectuer une visite avec M. Vassal, chef de voirie, pour faire un état des lieux car certaines voiries sont abîmées par le passage de gros engins tels que les tracteurs.

Une visite sera effectuée aussi dans les bâtiments communautaires. Il fera au mieux pour être vigilant et pour être composant.

Mme Karine MAUBERT SBILE propose sa candidature en rappelant que le Fronsadais a un destin commun, coincé entre deux agglomérations et la rivière. C'est un territoire qui est varié avec des problématiques différentes entre les palus, les côteaues, le plateau et tout ce qui se passe en connexion. Elle propose aux élus de réfléchir à un avenir commun, un projet pour lier et s'appuyer sur une identité commune. Sur les questions de voirie, Mme MAUBERT SBILE propose de fonctionner autrement notamment avec des programmes pluriannuels qui se focaliseraient sur des itinéraires plutôt que sur des bouts de route par commune. Enfin, le dernier point, il y a un schéma de cohérence territorial qui va arriver, qu'il va falloir déployer dans les documents d'urbanisme ou dans un document d'urbanisme commun, si les élus décident d'en faire un, elle pense être dans la capacité d'accompagner la communauté de communes sur ce sujet.

M. CENNI remercie les candidats et appelle les élus à voter. Chaque délégué a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Résultats des votes :

- M. Jean-Marc DUBOUREAU : 20 voix
- Mme Karine MAUBERT SBILE : 12 voix
- Vote nul : 1

M. Jean-Marc DUBOUREAU est donc élu 2^{ème} Vice-Président.

Le Président invite le Conseil communautaire à procéder à l'élection du troisième vice-président, conformément aux dispositions prévues dans le Code Général des Collectivités Territoriales

Après un appel à candidatures, une seule candidate se déclare :

- Mme Estelle COLOMBANI

Mme COLOMBANI présente sa candidature en mettant en avant son parcours de plus de dix ans au service des collectivités, et une expérience dans le privé lui permettant de comprendre les réalités des services publics et des enjeux économiques locaux. Elle a toujours orienté ses choix professionnels en fonction des engagements sur les questions environnementales et sociétales (SMICVAL, DARWIN...etc). Ce sont des choix qui reflètent ses convictions, sans négliger l'expérience qu'apportent plusieurs mandats ; le fait qu'elle soit nouvelle élue sur la commune de Fronsac peut être aussi une force, un regard neuf, une écoute attentive et une volonté d'agir sans habitude ni posture.

Mme COLOMBANI est consciente des enjeux essentiels de cette vice-présidence car elle touche directement la vie des habitants, la solidarité et la préservation du territoire. Le rôle de l'élue n'est pas seulement de réagir aux crises, c'est aussi de les anticiper, et la Gémapi nous demande de regarder sur le long terme.

Ainsi, elle s'engage à travailler avec sérieux, en proximité avec les communes, les acteurs locaux et avec une méthode simple : écouter, comprendre et mettre en place des plans d'action.

M. le Président la remercie et demande de procéder au vote. Chaque délégué a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Résultats des votes :

- Mme Estelle COLOMBANI : 25 voix
- M. Richard BARBE : 1 voix
- Vote blanc : 6 voix
- Vote nul : 1 voix

Mme Estelle COLOMBANI est élue 3^{ème} Vice-Présidente.

Le président invite le Conseil communautaire à procéder à l'élection du quatrième vice-président conformément aux dispositions prévues dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Après un appel à candidatures, 3 candidats se déclarent :

- M. Frédéric BLANC
- Mme Murielle DARCOS
- Mme Nathalie LOCHON

M. Frédérick BLANC se présente en tant que nouveau maire de la Commune de La Lande de Fronsac, il motive son choix de proposer sa candidature pour cette vice-présidence car cela fait une dizaine d'années qu'il œuvre pour l'enfance-jeunesse. Le fait d'être vice-Président ce serait donner un peu plus pour le canton.

Mme Nathalie LOCHON prend la parole en se présentant en tant qu'adjointe aux affaires scolaires, périscolaires et associatives. Elle souhaite s'investir un peu plus notamment au niveau communautaire.

Mme Murielle DARCOS se présente comme maire de la commune d'Asques, siégeant à la Commission Enfance Jeunesse depuis deux mandats en tant que première adjointe et en tant que Maire la dernière fois. C'est pour cela qu'elle aimerait continuer à défendre ces thèmes qui sont très importants dans la communauté de communes et qui touchent toute notre vie. Elle souhaiterait continuer à défendre ces compétences avec tous les agents. Elle met en avant la chance d'avoir des agents très impliqués et souhaite continuer de travailler avec eux.

M. CENNI remercie les candidats et appelle au vote. Chaque délégué a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Résultats des votes :

- M. Frédérick BLANC : 18 voix
- Mme Murielle DARCOS : 8 voix
- Mme Nathalie LOCHON : 7 voix

M. Frédérick Blanc est élu 4^{ème} Vice-Président.

Le Président invite le Conseil communautaire à procéder à l'élection du cinquième vice-président conformément aux dispositions prévues dans le Code Général des Collectivités Territoriales

Après un appel à candidatures, 3 candidats se déclarent :

- Mme Valérie VIGIER
- M. Antoine GARANTO
- Mme Caroline LESCOUL

Mme Valérie VIGIER rappelle qu'elle était à la Commission Office de tourisme pendant les six dernières années et souhaite reconduire cette expérience pour les six ou sept années de plus.

Mme Caroline LESCOUL prend la parole à la suite, elle souhaite continuer à s'investir dans le développement du territoire car on pourrait beaucoup plus le mettre en valeur et surtout permettre aux viticulteurs et aux commerces de pouvoir prospérer avec le tourisme.

M. Antoine GARANTO propose sa candidature car il est impliqué depuis longtemps sur les questions touristiques du territoire. On a une problématique sur d'autres compétences, on a du mal à ce que notre destination touristique existe face à Libourne et St-Emilion. Les viticulteurs ont trouvé la bonne solution, dans une dynamique commune avec Pomerol et St-Emilion. On a bien essayé que le fronsadais raccroche ses wagons là et c'est compliqué et pourtant il est important que l'activité touristique constitue une alternative agricole. M. GARANTO rappelle

qu'il été président de l'office de tourisme lorsqu'il était associatif, il a accompagné M. DUVERGER quand l'office de tourisme est devenu communautaire, avec le père de Mickaël CENNI, il a créé l'association des Bordeaux et Bordeaux Supérieurs pour que les vins du Fronsadais puissent rayonner. Il souhaite mettre ses compétences au service de cette vice-présidence et met le personnel de l'office de tourisme en avant.

M. CENNI remercie les candidats et invite les élus à procéder au vote. Chaque délégué a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Résultats des votes :

- Mme Valérie VIGIER : 20 voix
- M. Antoine GARANTO : 7 voix
- Mme Caroline LESCOUL : 5 voix
- Vote blanc : 1

Mme Valérie VIGIER est élue 5^{ème} Vice-Présidente.

Le Président invite le Conseil communautaire à procéder à l'élection du sixième vice-président conformément aux dispositions prévues dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Après un appel à candidatures, un seul candidat se déclare :

- M. Guillaume VALEIX

M. Guillaume VALEIX postule à ce poste pour mettre à profit du Fronsadais sa passion pour l'art et pour la culture avec un grand « C ». Comme il a pu le faire sur la commune de Villegouge à travers la création d'événements communaux et aussi en soutien au monde associatif aujourd'hui, en plein développement. Il ajoute qu'il est lui-même musicien et côtoie de nombreuses associations et collectifs culturels.

M. VALEIX souhaite dialoguer, comprendre et mettre en valeur le réservoir artistique du territoire et surtout mettre à profit ses connaissances en recherche et demande de subventions. C'est pourquoi, il souhaite aujourd'hui partager son expérience et partager avec la future commission sa passion au service de l'ensemble du territoire.

M. CENNI remercie M. VALEIX et demande aux élus de procéder au vote. Chaque délégué a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Résultats des votes :

- M. Guillaume VALEIX : 25 voix
- Votes blanc : 8 voix

M. Guillaume VALEIX est élu 6^{ème} Vice-Président.

Sont proclamés élus Vice-Présidents et immédiatement installés dans leurs fonctions :

1^{er} Vice-Président : M. Alain MONTION

Attributions : Gestion Financière – Ressources Humaines - Gestion Fiscale - Gestion de la dette - Marchés Publics – Délégations de Services Publics.

2^{ème} Vice-Président : M. Jean-Marc DUBOUREAU

Attributions : Voirie - Développement Economique - Aménagement du Territoire – Urbanisme – Habitat - Structures Communautaires – Infrastructures.

3^{ème} Vice-Président : Mme Estelle COLOMBANI

Attributions : Développement Social – Solidarité – Emploi - Transports – Développement Durable Gémapi – Informatique.

4^{ème} Vice-Président : M. Frédéric BLANC

Attributions : Développement Petite Enfance - Jeunesse - Sports-Vacances - Sécurité et Prévention de la Délinquance

5^{ème} Vice-Président : Mme Valérie VIGIER

Attributions : Développement Touristique.

6^{ème} Vice-Président : M. Guillaume VALEIX

Attributions : Développement Culturel – Animation des Bibliothèques - Domaine Sportif et Vie Associative - Communication.

Le bureau est donc composé du Président et des 6 vice-présidents.

7/ Lecture de la Charte de l'élu local

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-6 du CGCT, lors de la première réunion du Conseil Communautaire, immédiatement après l'élection du Président, des vice-présidents et des autres membres du Bureau – élection auxquelles il vient d'être procédé, il appartient au Président de donner lecture de la Charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1.

Lecture est ainsi donnée de la Charte de l'élu local, laquelle est établie en ces termes :

Charte de l'élu local

- 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*
- 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*
- 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
- 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*
- 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*
- 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.*

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Il est rappelé que cette Charte vise avant tout, de manière symbolique, à manifester l'attachement aux valeurs éthiques et au respect de l'intérêt public consubstantiel à l'engagement dans l'exercice de fonctions électives. La charte rappelle les principes élémentaires, mais prescrit également des règles de comportement dans certaines situations problématiques.

Enfin, la Charte de l'élu local n'a pas vocation à ajouter de nouvelles normes ou obligations juridiques, mais est d'abord et avant tout là pour rappeler solennellement les grands principes lors de l'installation d'une assemblée locale nouvellement élue.

M. Le Président propose une interruption de séance à 19 H 38.

Reprise de la séance à 20h12.

8/ Information sur l'autorisation individuelle au consentement de la communication des données personnelles en tant qu'élu.

Dans le cadre de la convocation à la séance, les élus communautaires ont été destinataires d'un formulaire de consentement. Ils sont donc invités à retourner le document au service de la Communauté de Communes afin de pouvoir utiliser les données personnelles des élus dans le cadre du fonctionnement des instances communautaires.

III – Désignation des représentants aux différents organismes extérieurs

Monsieur le Président rappelle aux élus communautaires que pour les délégués des syndicats mixtes, le délégué peut être choisi parmi les élus communautaires ou les élus communaux des communes membres de la Communauté de Communes du Fronsadais, conformément aux articles .5711-1 et 5721-2 alinéa 6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

9/ Désignation des représentants au SIAEPA

Dans le cadre de sa compétence statutaire « eau potable » et « assainissement », la Communauté de Communes du Fronsadais a transféré cette compétence au SIAEPA. Ce syndicat intervient sur le Fronsadais mais également sur le Cubzaguais.

Il appartient donc au SIAEPA de prendre en charge :

- la production d'eau potable par forage ainsi que son traitement et sa distribution
- l'assainissement collectif des eaux usées domestiques
- l'assainissement non collectif en effectuant des contrôles de la conception et de la bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées.
- le syndicat intervient également en tant que maître d'ouvrage des travaux pour le compte des communes membres et de leurs habitants.

Conformément aux statuts du SIAEPA la Communauté de Communes du Fronsadais peut désigner 2 titulaires par commune soit un total de 36 titulaires pour le Fronsadais.

COMMUNES	1 ^{ER} TITULAIRE	2 ^{eme} TITULAIRE
Asques	M. Jean-Marc MERVEILLAUT	M. Philippe PEBAYLE
Cadillac en Fronsadais	M. Richard BARBE	M. Johannès BELLOT
Fronsac	M. Jean-Yves MILLAIRE	Mme Estelle COLOMBANI
Galgon	M. Patrick CHAUMEIL	M. Pascal TESSIER
La Lande de Fronsac	M. Frédéric BLANC	M. Mathieu ETOURNEAUD
La Rivière	M. David EYMA	M. Alexandre LASNEL
Lugon et l'Île du Carney	M. Mickaël CENNI	M. Olivier MAILLET
Mouillac	M. Antoine GARANTO	M. Frédéric DUBOSQ
Périssac	M. Eric BENETEAU	M. Willy PINO
Saillans	M. Bruno PEQUIGNOT	Mme Fanny GIBERTAUD
Saint Aignan	M. Christophe TROTTIN	M. Stéphane LACHAUD
Saint Genès de Fronsac	Jean-Luc QUEYROI	Antoine GUIJARRO
St Germain de la Rivière	M. Hubert DUMAS de la ROQUE	M. Michel VERRIER
Saint Michel de Fronsac	M. Jean-Marc DUBOUREAU	Mme Karine LOUBERT
Saint Romain la Virvée	Mme Laura MOUTET	Mme Céline BERNARD
Tarnès	M. Josian DEJEAN	M. Jean-Luc CABOY
Vérac	Mme Karine Maubert Sbile	M. Stéphane MALARET
Villegouge	M. Guillaume VALEIX	M. Raymond COUQUIAUD

Voix pour : 33

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires se prononcent favorablement à l'unanimité des membres présents et représentés pour la désignation de 2 titulaires par commune soit un total de 36 titulaires désignés ci-dessus afin qu'ils représentent notre entité communautaire auprès du SIAEPA.

10/ Désignation des représentants au PETR du Grand Libournais

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) est un syndicat mixte « fermé » qui a vocation à constituer un outil collaboratif mis à la disposition des territoires situés hors des métropoles, qu'ils soient ruraux ou non.

Il s'agit d'une catégorie d'établissement public créée par la loi Maptam du 27 janvier 2014 qui est constitué par accord entre plusieurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave. En l'occurrence, le Fronsadais fait partie couvre au niveau de son périmètre d'action, tout l'arrondissement du Grand Libournais.

Le PETR nous accompagne dans le cadre de l'élaboration du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)** qui est un document d'urbanisme de norme supérieure aux documents d'urbanisme locaux mais également au niveau de la **Politique Alimentaire Territoriale (PAT)** et du **Contrat Local de Santé (CLS)** et bien d'autres sujets ayant trait au développement économique, écologique, culturel et social....

Il est nécessaire de faire appel à 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants pour représenter notre entité communautaire au sein de ce syndicat d'importance vu le nombre de dossiers divers et variés abordés au sein de cette instance qui impactent nos politiques communautaires.

En outre, il faut également désigner un titulaire et un suppléant pour siéger au sein du Groupe d'Action Locale (GAL) qui est rattaché au PETR et qui traite de l'attribution des fonds européens.

Après appel à candidature et vote à bulletin secret, les élus communautaires suivants sont désignés pour représenter la Communauté de Communes du Fronsadais au sein du PETR du Grand Libournais.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Alain CHIAROTTO	M. Frédérick BLANC
Mme Karine MAUBERT SBILE	M. Pascal TESSIER
M. Bruno EQUI	Mme Nathalie POULAIN
M. Jean-Yves MILLAIRE	Mme Estelle COLOMBANI
M. Mickaël CENNI	M. Antoine GARANTO

Après en avoir délibéré, les élus communautaires se prononcent favorablement à la majorité des membres présents et représentés pour la désignation des 5 représentants titulaires et 5 suppléants désignés ci-dessus afin qu'ils représentent notre entité communautaire auprès du PETR du Libournais.

Les deux élus désignés pour siéger au sein du Groupe d'Action Local (GAL) rattaché au PETR du Libournais traitant de l'attribution des fonds européens sont **M. GARBUIO Laurent (titulaire) et Mme MAUBERT SBILE Karine (suppléante).**

11/ Désignation des représentants au SDEEG

Le **Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG)** a été créé le 8 novembre 1937. Il réunit aujourd'hui 535 communes girondines et a pour mission principale l'organisation de la distribution publique d'électricité et de gaz.

Il a vocation à étudier les questions d'ordre technique, administratif et juridique concernant la distribution d'énergie électrique. Son siège se situe à Bordeaux.

La Communauté de Communes du Fronsadais a transféré au SDEEG sa compétence en matière d'éclairage public ainsi qu'en matière de borne de recharge électrique.

En notre qualité d'adhérent à ce syndicat, l'Assemblée délibérante doit désigner 2 délégués pour siéger au sein du Comité Syndical du SDEEG

TITULAIRES
M. Alain MONTION
Mme Sylvie BOULIN

Voix pour : 33

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires désignent à l'unanimité des membres présents et représentés les deux élus qui représenteront la Communauté de Communes au SDEEG à savoir M. Alain MONTION et Mme Sylvie BOULIN.

12/ Désignation des représentants au SMICVAL

Conformément à l'article L.2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les EPCI doivent assurer la collecte et le traitement des déchets ménagers.

La Communauté de Communes du Fronsadais a transféré cette compétence au SMICVAL qui opère dans le Libournais depuis 1995.

Le SMICVAL est chargé :

- de la collecte des déchets ménagers des particuliers et assimilés
- du traitement des déchets collectés

Conformément aux statuts du SMICVAL, la Communauté de Communes du Fronsadais doit désigner 5 titulaires et 5 suppléants qui seront chargés de représenter notre Etablissement Public de Coopération Intercommunale au sein de cet organisme.

Les élus sont invités à voter à bulletin secret.

Madame Maubert-Sbile suggère que soient désignés des représentants de communes qui ont gardé le mode d'enlèvement des ordures ménagères en porte à porte, mais aussi au

moins un représentant de commune passée en point d'apport volontaire, afin que toute la population du Fronsadais puisse être représentée au SMICVAL.

M. Le Président ne souhaite pas entériner cette proposition car seul le résultat du vote doit compter.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Jean-Marc DUBOUREAU	Mme Sylvie BOULIN
Mme Valérie VIGIER	M. Stéphane DESTANDEAU
M. Alain MONTION	M. Frédérick BLANC
Mme Estelle COLOMBANI	M. Caroline FOUCAUD
M. Patrick GOUDIN	Mme Sylvie MONDON

M. DESAGNAT et M. GARANTO n'obtiennent aucun poste.

M. Richard Barbe et Mme Valérie Greault quittent la séance à 21h12.

Après en avoir délibéré, les élus communautaires se prononcent favorablement à la majorité des membres présents et représentés pour la désignation des 5 représentants titulaires et 5 suppléants désignés ci-dessus afin qu'ils représentent notre entité communautaire auprès du SMICVAL.

13/ Désignation des représentants au Syndicat du Moron et du Blayais

Dans le cadre de la compétence Gémapi, la Communauté de Communes du Fronsadais a délégué la gestion des bassins versants relatifs aux cours d'eau La Virvée et La Renaudière au Syndicat du Moron et du Blayais. Ce syndicat intervient dans toutes les communes traversées par ces cours d'eau.

Conformément aux statuts du Syndicat du Moron et du Blayais, il faut désigner 2 titulaires en vue de siéger au sein de cette instance.

TITULAIRES
M. Olivier DESAGNAT
M. Hervé CAU

Voix pour : 31

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires désignent à l'unanimité des membres présents et représentés les deux élus qui représenteront la Communauté de Communes au Syndicat du Moron et du Blayais, à savoir M. Olivier DESAGNAT et M. Hervé CAU.

14/ Désignation des représentants au Syndicat Intercommunal d'Etudes de Travaux et d'Aménagement de la Vallée de l'Isle (SIETAVI)

Le Syndicat Intercommunal d'Etudes de Travaux et d'Aménagement de la Vallée de L'Isle (SIETAVI) gère pour le compte de la Communauté de Communes du Fronsadais la gestion de L'Isle. Ce syndicat intervient dans toutes les communes traversées par ce cours d'eau.

Ce syndicat a pour compétence :

- le nettoyage du lit du cours d'eau
- l'entretien de la végétation et la protection des berges
- la remise en état des ouvrages d'art nécessaires à la restauration de la navigation
- la cohérence de la programmation des projets touristiques et économiques liés à la rivière et aux canaux de dérivation.
- l'entretien régulier des sites remis en état
- La protection de la nature au plan national et européen en appui des avis des communes.

Conformément aux statuts du SIETAVI, la Communauté de Communes du Fronsadais doit désigner 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants pour siéger au sein de cette instance.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Caroline LESCOUL	M. Patrick GOUDIN
M. Hervé PELLETIER	M. Thierry SEGUY
M. Jean-Yves MILLAIRE	M. Thierry MATHIEU

Voix pour : 31

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires se prononcent favorablement à l'unanimité des membres présents et représentés pour la désignation des 3 représentants titulaires et 3 suppléants désignés ci-dessus afin qu'ils représentent notre entité communautaire auprès du SIETAVI.

15/ Désignation des représentants au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary

Dans le cadre de la compétence Gémapi, la Communauté de Communes du Fronsadais a délégué la gestion des bassins versants relatifs au cours d'eau de la Saye au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary.

Ce syndicat intervient dans toutes les communes traversées par ces cours d'eau.

Entrent dans la compétence du syndicat :

- la gestion globale des cours d'eau et des milieux aquatiques
- l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau
- l'amélioration de la qualité de l'eau
- la restauration et la mise en valeur des milieux aquatiques
- le développement coordonné des activités économiques, agricoles et touristiques à l'échelle

des bassins versants.

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Saye du Galostre et du Lary la Communauté de Communes du Fronsadais doit désigner 3 titulaires et 3 suppléants pour siéger au sein de cette instance.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Pierre GIRAUD	Mme Bernadette GONZALEZ PASQUET
M. Eric BENETEAU	Mme Karine MAUBERT SBILE
Mme Marie Angèle GISTAING	Mme Valérie VIGIER

Voix pour : 31

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires se prononcent favorablement à l'unanimité des membres présents et représentés pour la désignation des 3 représentants titulaires et 3 suppléants désignés ci-dessus afin qu'ils représentent notre entité communautaire auprès du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Saye du Galostre et du Lary.

16/ Désignation des représentants au Syndicat Mixte Gironde Numérique

Le Syndicat Gironde Numérique a pour objet principal l'aménagement numérique des territoires girondins et notamment la création et l'exploitation d'infrastructures et réseaux à haut et très haut débit. Il a accompagné le Fronsadais dans cette démarche qui est désormais doté du très haut débit sur quasiment tout son territoire.

Il participe également à la mise en œuvre de la stratégie de développement des usages et services numériques et accompagne l'ensemble de ses membres au travers d'un service d'ingénierie numérique visant à développer et adapter les services et usage aux besoins de ses membres.

Pour ce faire, Gironde Numérique fournit notamment via une participation financière de la CDC, un bouquet de services à nos communes afin de les aider à mieux exercer leurs compétences par le biais d'outils numériques fiabilisés et adaptés mais ce dernier peut également proposer des prestations de services complémentaires telles que les groupements de commandes ou la constitution de centrale d'achat.

Conformément aux statuts du Syndicat Gironde Numérique, la Communauté de Communes du Fronsadais doit désigner 1 titulaire et 1 suppléant qui seront chargés de représenter notre EPCI au sein de ce syndicat.

TITULAIRE	SUPPLEANT
Mme BOULIN Sylvie	M. Valentin JAWORSKI

Après en avoir délibéré, les élus communautaires désignent à l'unanimité des membres présents et représentés les deux élus qui représenteront la Communauté de Communes au Syndicat Mixte Gironde Numérique, à savoir Mme Sylvie BOULIN et M. Valentin JAWORSKI.

17/ Désignation des représentants à la Mission Locale du Libournais

La Mission Locale du Libournais accueille les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. Elle leur apporte une aide dans les domaines relatifs à l'orientation, la recherche d'emploi, la formation, la santé, le logement ou encore la mobilité.

Pour ce faire, la Communauté de Communes du Fronsadais doit désigner 1 titulaire et 1 suppléant qui seront chargés de représenter notre EPCI au sein de cette association.

TITULAIRE	SUPPLEANT
Mme Caroline LESCOUL	Mme Géraldine DEVAUX

Voix pour : 31

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires désignent à l'unanimité des membres présents et représentés les deux élus qui représenteront la Communauté de Communes à la Mission Locale du Libournais, à savoir Mme Caroline LESCOUL et Mme Géraldine DEVAUX.

18/ Désignation des représentants au PLIE du Libournais

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Libournais regroupe 1 Communauté d'Agglomération et 5 Communautés de Communes (dont la Communauté de Communes du Fronsadais).

Le PLIE a pour objectif la coordination des compétences disponibles sur son territoire et mobilise les entreprises locales avec une obligation de résultat : insérer durablement dans l'emploi des personnes exclues du marché du travail.

Conformément aux statuts du PLIE du Libournais, la Communauté Communes du Fronsadais dont la population est comprise entre 10 000 et 19 999 habitants doit désigner 3 représentants titulaires et 2 représentants suppléants chargés de représenter notre EPCI au sein de cette association.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Caroline LESCOUL	M. Guillaume VALEIX
M. Patrick GOUDIN	Mme Estelle COLOMBANI
Mme Nathalie POULAIN	

Voix pour : 31

Voix contre : 0

Abstention : 0

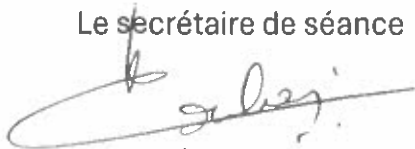
Après en avoir délibéré, les élus communautaires se prononcent favorablement à l'unanimité des membres présents et représentés pour la désignation des 3 représentants titulaires et 2 suppléants désignés ci-dessus afin qu'ils représentent notre entité communautaire auprès du au PLIE du Libournais

IV – Questions diverses

Aucune question diverse n'est émise par les élus communautaires.

La séance est levée à 22h06.

Le secrétaire de séance



Mme Nathalie POULAIN

Le Président de la CDC du Fronsadais



M. Mickaël CENNI

